

L'absurde : des définitions lexicographiques et philosophiques vers une catégorie esthétique

The absurd: from lexicographic and philosophical definitions towards an aesthetic category

MARIANA KUNEŠOVÁ [Mariana.Kunesova@osu.cz]
Ostravská univerzita v Ostravě, République tchèque

RÉSUMÉ :

Rares sont les termes qui ont provoqué au cours des cent dernières années une adhésion et un rejet aussi importants que l'absurde. L'exemple le plus criant de cette problématisation est la conception du « Théâtre de l'absurde », mise en place dès 1961 par le critique de théâtre britannique Martin Esslin: si nombre de critiques la considèrent comme une référence, pour d'autres, elle est imprécise et vague. La présente étude pose d'emblée les questions suivantes : Indépendamment de la conception de M. Esslin, l'absurde peut-il représenter une catégorie esthétique opérationnelle ? Si tel est le cas, quelles sont ses caractéristiques ? L'objectif de l'article est d'examiner le potentiel esthétique de l'absurde auquel renvoient ses définitions lexicographique et philosophique. Comme le terme a été dans les années 1950 fortement popularisé par les existentialismes français, cette étude interrogera tant ses définitions contemporaines que, afin d'entendre dans quelle mesure considérer l'absurde comme une catégorie esthétique est l'héritage de Sartre et Camus, celles provenant des décades antérieures aux années 1930.

MOTS CLÉS :

Absurde ; définition ; catégorie ; esthétique ; existentialisme

ABSTRACT:

Rare are the terms which have during the past hundred years, as related to aesthetic conceptions, reached large popularity and deep critics such as the absurd. The most illustrative example of which is the conception of the "Theatre of the Absurd", coined in 1961 by the British theatre critic Martin Esslin and being considered poignant and operational as well as imprecise and vague. This study firstly puts out the following questions: Independently of Esslin's conception, can the absurd function as an operational aesthetic category? If so, what is its characteristics? The aim of this paper is to examine the aesthetic potential of the absurd as pointed out by its definitions and examples of use contained in dictionaries of general purpose and philosophy. Since the absurd became in the 1950's a concept in vogue related mainly to French existentialism, the study shall focus not only on contemporary definitions, but also on the ones from the decades preceding 1930, so that to understand to which extent considering the absurd as an aesthetic category is the heritage of Sartre and Camus.



KEY WORDS:

Absurd; definition; category; aesthetics; existentialism

REÇU 2015-02-05; ACCEPTÉ 2015-09-08

1. Remarques préliminaires

Rares sont les termes qui, lorsqu'engagés dans des conceptions esthétiques, ont provoqué au cours des cent dernières années une adhésion et un rejet aussi importants que l'absurde. « Fondamental » pour Sartre, « la notion essentielle et la première vérité » pour Camus, le concept de l'absurde, on le sait, a d'une part connu dès la moitié du siècle précédent une vertigineuse ascension. Et le mot lui-même, un usage fréquent dans une pluralité de domaines allant de la langue générale à la critique d'art. Ainsi par exemple, continuant sur cette lancée, l'ouvrage d'une chercheuse anglo-saxonne publié en 2004 pose que l'absurde représente une caractéristique essentielle de l'art du XX^e siècle tout court (ou, si l'on prend en considération les exemples proposés, en tout cas de la première moitié du siècle) :

The 20th century might, with hindsight, be described as the conflicting site of successive avant-garde waves that bear witness to a single unifying, pervasive concern with the Absurd. A surprising array of genres [...], for instance Dada and Surrealist experiments in art and literature or cinema, Ionesco's and Beckett's theatre, Camus's philosophy, Giacometti's sculptures, and so on. (Fotiade 2004: 1)¹

D'autre part, l'expansion de ce mot « dissonant »² a amené de rudes polémiques sur la chose, que l'extension des emplois paraissait rendre incertaine.

Un exemple criant de cette problématisation est le théâtre. L'expression « Théâtre de l'absurde », mise en circulation par l'ouvrage éponyme de M. Esslin dès 1961, est certes devenue notoire et le livre, qui ne cesse d'être réédité,³ représente une référence pour un nombre de critiques important.⁴ Or en même temps, en France surtout, la contribution de

1 L'ouvrage est consacré à l'œuvre de Benjamin Fondane et aux formes dissidentes du surréalisme chez Roger Gilbert-Lecomte, René Daumal et Antonin Artaud.

2 Il est répandu d'attribuer le sens primitif du mot *absurdus*, dont *absurde* découle, au registre de la musique : « dissonant » ou « sans harmonie ». Ce que le *Trésor de la langue française informatisé* formule cependant de manière prudente : « *absurdus* dont le sens primitif semble être « dissonant » (CICÉRON, *De Oratore* [...]) ». *Trésor de la langue française informatisé* [online], 2015 [2015-I-21]. In : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?s=768776295>.

3 La dernière édition en anglais date de 2004.

4 Nombre de ces critiques et chercheurs sont anglo-saxons ; la conception de M. Esslin représente une référence incontournable également en Europe centrale. Voir, à titre d'exemple, Krashor 2008 ; Hořinek 1995 ; Christov 2005.

M. Esslin est fort critiquée. Dès les années 1960, elle a été souvent rejetée comme collant de manière injustifiée une conception philosophique sur des dramaturgies qui n'attestent que peu de points communs (Jacquart 1998). En outre, certaines voix font abstraction du parallèle avec la philosophie, mais considèrent la conception du « Théâtre de l'absurde » comme pas assez creusée.⁵ À la mise en cause du label se sont joints aussi plusieurs dramaturges dont *Theatre of the Absurd* rend compte. Nombre de ces réactions sont connues. Voici un témoignage récent, confié à une journaliste par Fernando Arrabal :

Je le vois comme si c'était aujourd'hui : on joue avec Samuel Beckett aux échecs, et tout à coup le facteur apporte un colis, avec un volume fraîchement imprimé du *Théâtre de l'absurde* de Martin Esslin. [...] Nous n'avons jamais avant entendu ce terme, nous pensions faire de l'avant-garde. Beckett jette un coup d'œil dans le livre, puis dit : alors comme ça on fait du théâtre de l'absurde ? Mais c'est complètement absurde !⁶

Un fait est néanmoins certain : la conception proposée par M. Esslin n'a été analysée dans l'espace français que peu et de manière pas tout à fait satisfaisante.⁷ Au-delà de cet espace, la situation est similaire : comme le constate le récent ouvrage d'un auteur nord-américain consacré à cette problématique, l'existence d'un « théâtre de l'absurde » a connu plus d'adhésions ou de rejets spontanés que ceux fondés sur un examen approfondi (Bennett 2011).

L'objectif de cette étude n'est pas d'examiner la conception du « Théâtre de l'absurde », mais de s'intéresser, indépendamment de cette conception, à une thématique plus générale – à l'absurde comme une catégorie esthétique (applicable entre autres au théâtre). Vu que tenter de mesurer le potentiel esthétique de l'absurde a mené à des controverses, il sera indispensable d'œuvrer avec précaution. Ainsi, et compte tenu de la diversité des domaines dans lesquels l'absurde se voit employé, je me consacrerai à l'examen du *mot* –

5 Comme en témoignent mes entretiens avec les théâtrologues et historiens de théâtre suivants : Didier PLASSARD et Marie-Claude HUBERT, le 24 / 03 2014, et Jean-Pierre SARRAZAC, le 23 / 11 2006.

6 Mot confié à une journaliste tchèque lors du Prague Writers' Festival, en 2010. Source : Díky Milanu Kunderovi vím, že se jmenuju skoro jako Hrabal [online], 2011 [2011-VI-20]. In : http://pwf.cz/archivy/texty/rozhovory/diky-milanu-kunderovi-vim-ze-se-jmenuju-skoro-jako-hrabal_3202.html. Ma traduction.

7 Ainsi, il s'avère aisé de répondre à plusieurs des contre-arguments concernant le « Théâtre de l'absurde » évoqués dans les lignes précédentes : M. Esslin même s'y est prononcé, plus ou moins explicitement, dans la préface de la deuxième édition de son ouvrage. Par rapport à l'aspect « école » de sa contribution, il déclare que l'objectif de celle-ci n'était guère de prétendre à l'existence d'un mouvement uni. Il s'agissait en revanche de traduire, au delà des créations indépendantes et plurielles, des tendances communes, que les auteurs eux-mêmes pouvaient ne pas réaliser pleinement. M. Esslin d'ajouter : « One might as well have asked a paleolithic potter whether he agreed that he practised the Magdalenian style. » Par rapport au reproche d'avoir planté, dans le théâtre, un concept philosophique, Esslin souligne que le Théâtre de l'absurde représente une conception spécifiquement théâtrale, élaborée justement puisque les années 1950 voient naître, dans le théâtre français d'abord, une profonde rupture par rapport à la majeure pratique des longues décennies qui ont précédé (Esslin 1991 : 12). Reste à s'interroger sur la précision de cette conception, ce qui n'est cependant pas l'objectif de la présente étude.



à ses définitions lexicographique et philosophique. Les questions qui me préoccuperont sont les suivantes : dans quelle mesure ces définitions permettent-elles d'envisager l'emploi du terme comme d'une catégorie esthétique ? L'ouverture de l'absurde au champ de l'esthétique est-elle un phénomène surtout post-sartrien ? Conformément à ces objectifs, j'interrogerai d'abord les définitions contemporaines, puis celles qui sont antérieures aux années 1930.

2. Définitions contemporaines

2.1 Lexicographie

Selon le *Trésor de la langue française informatisé*⁸, le dictionnaire le plus complet de la langue française, les deux premières acceptions de l'adjectif « absurde » appartiennent à la langue générale. Comme on le verra, elles se rapportent soit à une qualité tout court (A.), soit à l'homme et à l'activité humaine (B.) :

- A. [...] Qui est manifestement et immédiatement senti comme contraire à la raison, au sens commun ; parfois quasi-synonyme de *impossible* au sens de « qui ne peut ou ne devrait pas exister ».⁹
- B. [...] Qui agit, se comporte, juge d'une manière non conforme aux lois ordinaires de la raison.

C'est donc l'acception courante qui semble pour ce terme, dans la définition contemporaine, essentielle. Est à noter que les définitions se basent sur une appréhension, en effet, logique (est absurde ce qui contredit la raison) ; or la logique est pour la plupart appliquée à une norme, à un système de valeurs (« contraire... au *sens commun* », « aux *lois ordinaires de la raison* » ; je souligne).

Cette application d'une inconvenance logique au système de valeurs entraîne une intensité perlocutoire élevée. Ainsi, la définition de l'absurde dans A. va jusqu'à le présenter comme « ce qui ne devrait pas exister » et propose, en tant que « parfois un quasi-synonyme » de l'absurde, l'*impossible*. Hormis cela, la proximité absurde / impossible suggère que l'absurde peut représenter une réalité ou une éventualité « jamais vue », inédite, qui s'impose par son altérité à l'attention.

Les exemples d'usages cités par le dictionnaire témoignent du fait que l'absurde, lorsqu'appliqué au système de valeurs, peut être employé dans un éventail pratique-

8 *Trésor de la langue française informatisé* [online], 2015 [2015-I-21]. In : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=768776295>.

9 Je respecte le soulignement du dictionnaire. C'est en revanche moi qui souligne dans le paragraphe qui suit.

ment complet des préoccupations philosophiques fondamentales : non seulement éthiques, mais également liées à l'ontologie, à la noétique, à la métaphysique ou à l'esthétique.¹⁰

La liste des exemples, en outre, dote l'usage courant de l'absurde d'une extension qui peut surprendre : elle l'attribue à des écrivains comme Baudelaire ou Flaubert, mais aussi à des textes philosophiques (abstraction faite des logiciens et des existentialismes du XX^e siècle), de Victor Cousin, Pierre Leroux, Vladimir Jankélévitch, ou à des textes philosophiques (éthique de la science dans *Cahier des notes* de Claude Bernard, de 1850 – 1860 ; réflexion sur l'incohérence du monde dans *La Chute des corps* de Maurice Druon, publiée en 1950). Ce qui revient à constater qu'entre l'acception générale de l'absurde et celle qu'en fait une certaine philosophie, de valeurs notamment, il n'y a pas une ligne de démarcation nette, mais au contraire, perméabilité.

Nombreux des exemples évoqués datent, on l'a vu, de différentes décennies du XIX^e siècle.¹¹ Ce qui montre que l'acception courante de l'absurde – on ne peut plus expressive, alliant la langue générale et des thématiques philosophiques ou philosophiques et applicable dans des domaines concrets très divers – était employée à cette époque de manière tout à fait naturelle. Il semble donc que les existentialismes du siècle suivant n'ont pas orchestré dans l'appréhension du terme un tournant décisif, mais bien plutôt qu'ils ont répandu vers un usage général une tendance déjà en place.¹²

Il est aussi à noter que l'exemple le plus récent que la définition contemporaine évoque provient des années 1950.¹³ Ce qui porte à croire que les usages de l'absurde nés aux moments marqués par les existentialismes¹⁴ sont considérés comme à tel point

10 Dimension ontologique – exemple 2 : « Jamais cependant ils ne purent croire que nous fussions des Messieurs cheminant à pied pour leur récréation personnelle, cela leur paraissait *inouï*, **absurde** [...]. G. Flaubert, *Par les champs et par les grèves*, 1848. Noétique : 1. « [...] question agitée depuis si long-temps, mais très *absurde*, à mon avis, puisqu'elle est *inintelligible* [...] » V. Cousin, *Hist. de la philosophie du XVIII^e siècle*, 1829. Esthétique : 4. « La nuit prenait un velouté d'épaule. Il y avait une *langueur absurde* au fond de l'air [...] » L. Aragon, *Les Beaux quartiers*, 1936. Métaphysique : 10. « ... il faut tenir l'univers pour l'expression de l'*incohérence* absolue, sans fissure, l'*incohérence* roulant sur elle-même, sans *raison*, ni *but*, plus *aveugle*, plus **absurde** que la fatalité antique [...] » M. Druon, *Les Grandes familles*, t. 2, 1948. Je respecte les soulignements du dictionnaire, et procéderai de même dans la totalité des citations tirées du *Trésor*.

11 Pour la datation des exemples, voir la note précédente. Chronologiquement, le premier exemple est celui de V. Cousin, de 1829. Au-delà de l'acception courante, *Trésor* se sert aussi d'une citation de V. Hugo, de 1820.

12 Dans la partie consacrée à l'histoire et à l'étymologie du mot, *Trésor* ajoute que l'usage de l'absurde dans la langue générale s'étend bien au-delà du XX^e et du XIX^e siècle : dès l'Antiquité (Térence...), le mot s'emploie au figuré, en signifiant « qui choque la raison ». Tel est également, en français, son « emploi class.[ique] par excellence [...] ; il se maintient jusqu'au XX^e s. » ; dont : « Ce dogme **absurde** à croire, **absurde** à pratiquer » (Voltaire). Quant aux emplois les plus anciens, en français, de l'acception courante, ceux-ci concernent des traductions du latin (début du XIII^e siècle : *Règle de Saint-Benoît*). La même acception est employée par des auteurs renaissants et humanistes (*Poésies* de Colin Boucher, Montaigne) et apparaît dans les dictionnaires de langue française dès le premier, de J. Nicot (1606).

13 Il s'agit d'une citation de V. Jankélévitch, de 1957, qui apparaît dans cette étude dans la partie 2.1.2.

14 Ce ne sont pas nécessairement des textes appartenant aux existentialismes : V. Jankélévitch, l'auteur de la citation qui est chronologiquement la dernière, a été influencé par Bergson, Schelling ou Plotin.



emblématiques et couvrant un champ de domaines aussi diversifié que cinquante ans plus tard,¹⁵ on juge comme le plus convenable de se reporter justement à ceux-ci.

Quant aux définitions concernant exclusivement la philosophie et la logique, *Trésor de la langue française informatisé* les place après l'acception courante :

- C. *PHILOS.*, notamment certains existentialismes [En parlant de l'être et des êtres] Qui résiste à une interprétation rationnelle, qui n'a pas de sens.
- D. *LOG.* [En parlant d'un énoncé] Qui renferme une contradiction.

La définition philosophique, suivie d'exemples puisés surtout dans l'œuvre de Sartre et de Camus, apparaît, à l'observer avec attention, comme une transposition de l'acception courante dans le terrain philosophique. Entre les premières acceptions et la présente, donc, il semble ne pas y avoir un conflit ou une modification majeurs,¹⁶ mais plutôt un rapport d'intensification. Celle-ci est attestée aussi par le dictionnaire : « Rem. À l'idée de non-sens la philos. existentialiste joint parfois une certaine véhémence contre le monde qui ne 'veut' pas livrer sa rationalité ou la raison qui ne sait pas la découvrir. »

Suite aux définitions de l'adjectif « absurde », *Trésor* passe à celles concernant la forme substantive. Dans cette liste, après les acceptions de langue générale, logique et philosophie, équivalentes de celles observées ci-dessus, apparaît une acception particulière :

LOG., p. ext. MATH. Raisonement par l'absurde. Méthode de raisonnement qui pour établir la vérité d'une proposition montre que sa négation conduirait à une absurdité. *Réduction à l'absurde.* Raisonnement qui pour établir la fausseté d'une proposition montre qu'elle conduirait à une absurdité.

Ce qui revient à constater que l'absurde représente un concept important, sinon essentiel, de la logique aristotélicienne. Fait qui confirme l'appartenance du terme à des domaines très divers, tout en indiquant qu'au sein de ces domaines, l'absurde peut disposer d'une position privilégiée. Ajoutons que l'interprétation logique de l'absurde, on l'a vu, constitue la base de son acception courante ; il semble donc que celle-ci a émergé d'un glissement de l'acception logique.

Ce qui, à présent, mérite un arrêt, sont les exemples que le dictionnaire emploie pour illustrer les acceptions de l'absurde dans la langue générale. Ces exemples, en effet, fournissent implicitement d'intéressantes précisions quant aux possibles significations concrètes et aux tonalités que le mot engendre. Celles-ci découlent surtout de l'interprétation de la norme, du non respect (ou de l'absence) de laquelle l'absurde naît.

15 La dernière mise à jour du *Trésor de la langue française informatisé* date de 2007.

16 Ce qui a déjà été suggéré ci-dessus par le fait que parmi les exemples de l'acception courante se plaçaient même des textes philosophiques.

2.1.1 La norme est entendue au sens positif ou simplement comme ce qui doit être

Lorsque la norme est entendue au sens positif, ce / celui qui l'enfreint apparaît de manière contraire. Il en va de même pour les cas où la norme est absente. En voici quelques exemples :

1. « Il y a des gens comme notre cousin, dont toutes les idées sont *bêtes, arriérées*, des idées de vieillard, de bourgeois **absurde**, maniaque, des rengaines, des préjugés, des *naïvetés* [...]. » [exemple 8 du dictionnaire]
E. et J. De Goncourt, *Journal*, 1860
2. « L'homme **absurde** est celui qui ne change jamais. » [5]
A. De Musset, *Revue des Deux Mondes*, 30 sept. 1832
3. « ...de même que si vous prétendiez conserver dans l'idée *animal* une seule des propriétés du *végétal* intacte et sans métamorphose, vous n'auriez réellement pas un animal, mais un être **absurde** et *impossible*, parce qu'il serait *contradictoire*. » [6]
P. Leroux, *De l'Humanité*, t. 1, 1840
4. « ... il faut tenir l'univers pour l'expression de l'*incohérence* absolue, sans fissure, l'*incohérence* roulant sur elle-même, sans *raison*, ni *but*, plus *aveugle*, plus **absurde** que la fatalité antique, l'*incohérence* pour l'*incohérence*, en tout et toutes choses, des astres, de la terre, de l'herbe, de l'âme... » [10]
M. Druon, *Les Grandes familles*, t. 2, 1948

On voit que les significations et les tonalités qui découlent des exemples cités sont d'une pluralité frappante :

Exemple 1. Tonalité plutôt comique ; les synonymes de la signification suggérée pourraient être « stupide », « extravagant » ou « ridicule ».

Ex. 2. La tonalité peut être comique (dans ce cas se proposent comme synonymes les mots cités dans le commentaire de l'exemple précédent, ou encore « déraisonnable ») ainsi que sérieuse (acception « contre tout bon sens », mais non ridiculisante).

Ex. 3. La tonalité peut être d'un comique bienveillant (acception, à nouveau, « contre tout bon sens ») ; mais elle peut de même, dans certaines circonstances, investir le pôle contraire en représentant ce qui terrifie ou effraie (acception « contradictoire », évoquée par l'exemple même). Ou encore, ces deux pôles peuvent se mélanger, en créant un



« burlesque bizarre »,¹⁷ déstabilisateur, à savoir le *grotesque*. À noter est d'ailleurs le fait que l'image que la citation décrit correspond exactement à une de celles qui étaient à l'origine du concept du grotesque.¹⁸

Ex. 4. Tonalité : relevant du sérieux sinon du tragique, à signification intense d'une injustice bouleversante.

Ainsi, quant à la tonalité, les exemples cités montrent que dans le présent volet, celle-ci peut engager le comique tout comme le sérieux, et ce jusque dans des formes fort intenses. Hormis cela, le comique et le sérieux peuvent au sein de l'absurde s'interpénétrer, en créant un comique déstabilisateur. La pluralité des significations concrètes de l'absurde correspond, justement, à cette pluralité de tonalités.

2.1.2 La norme est entendue au sens limitatif ou insatisfaisant

Dans ce deuxième cas, ce qui enfreint la norme est considéré comme positif. Et ce bien que pouvant apparaître de prime abord comme terrifiant – ou comme un acte dangereux, indifférent par rapport à la probabilité de sa réussite, risquant même l'anéantissement de son auteur. Ces violations de la norme donc, quoi que dans leur essence positives, peuvent se dérouler dans une atmosphère négative, d'angoisse ou de souffrance, et produire la signification d'une injustice profonde, à caractère spectaculaire :

1. « Le rêve **absurde**, *imprévu*, sans rapport ni connexion avec le caractère, la vie et les passions du dormeur ! Ce rêve, que j'appellerai *hiéroglyphique*, représente évidemment le côté *supernaturel* de la vie, et c'est justement parce qu'il est **absurde** que les anciens l'ont cru *divin* [...]. » [exemple 3 du dictionnaire]
Ch. Baudelaire, *Paradis artificiels*, 1860

2. « la folle volonté de l'impossible est le nerf même de l'héroïsme ; en cette extrémité éclate d'une façon aiguë l'opposition entre pouvoir et vouloir, – l'un qui est obstacle nihilisé, l'autre qui est, *contre* tout *bon sens*, vouloir malgré l'obstacle infini : l'**absurde** volonté veut envers et *contre* tous, veut *en dépit des lois* physiques, et *au mépris de la raison naturelle*; ... » [11]
V. Jankélévitch, *Le Je-ne-sais-quoi et le presque-rien*, 1957

17 L'expression est de Patrice Pavis. Voir la note suivante.

18 « Nom donné aux peintures découvertes à la Renaissance dans les monuments ensevelis et contenant des motifs fantastiques : animaux à forme végétale, chimères et figures humaines. » (Pavis 2006 : 153) « Est grotesque ce qui est comique par un effet caricatural burlesque et bizarre. Le grotesque est ressenti comme une déformation signifiante d'une forme connue ou acceptée comme la norme. » (Pavis 2006 : 154)

Quant aux caractéristiques de l'absurde dans les exemples cités, ce qui retient donc l'attention n'est pas la présence de tonalités contraires comme dans le volet précédent, mais une rencontre, au sein de chacune des deux occurrences, de valeurs contraires. Ce qui est qualifié d'absurde y apparaît d'emblée comme négatif ; à quoi se superpose une valeur plus profonde, positive :

Ex. 1. Un rêve effrayant, inconcevable, amène une vérité plus profonde que le concevable, « *divin [e]* ».

Ex. 2. C'est le sacrifice de tout, en dépit de « tout bon sens » ou « des lois physiques », qui représentent le cœur de l'héroïsme.

Il est à noter que le fait qu'un événement ait une apparence injustifiable, mais qu'il soit parfaitement acceptable d'un point de vue supérieur, est propre du *paradoxe*, au sens logique du terme.¹⁹ Ainsi, dans les exemples qui viennent d'être observés, les vérités profondes se superposant à un alogisme de surface sont qualifiables de vérités *paradoxa-*
les.²⁰ Donne qui par ailleurs confirme à nouveau qu'entre les significations qu'attribue à l'absurde la langue courante et celles de la logique, il existe un lien naturel.²¹

19 Le paradoxe peut être interprété de deux manières qui en fait s'interpénètrent : d'une part, comme la négation de ce qui est habituellement entendu comme la vérité. D'autre part, comme une vérité *parallèle* – à apparence d'un alogisme criant, mais plus profonde que les « vérités » habituelles, car ouvrant sur la causalité d'un ordre supérieur. Ainsi, ont souvent été qualifiés de paradoxaux, dans l'histoire des sciences, des problèmes logiques ou scientifiques qui représentaient des impasses à apparence insoluble. Celles-ci, au fond, traduisaient l'insuffisance des outils dont les disciplines données usaient, et ont permis ainsi de parfaire ces outils. En guise d'exemple, les paradoxes mis en place, à l'aube de la pensée occidentale, par les éléates qui ont ainsi attisé la recherche sur la nature du mouvement. Celui-ci s'est en effet vu nié par des apories comme celle de la flèche : une fois lancée, elle se trouve à chaque moment de son parcours à une position ferme, clairement définie ; ce qui, selon Zénon, niait l'idée du mouvement. Voir, à ce sujet, par exemple Sainsbury (1995) ; Nosek – Stachová (1998 : 50–52) ; Störig (1992 : 103).

20 Pour donner un autre exemple de vérités ou convictions paradoxales, il est à noter que celles-ci ont une place privilégiée au sein du judaïsme et du christianisme. Dans le judaïsme, il s'agit de la « folie de la sagesse » – la conviction que les vérités ultimes ne se situent pas en-deçà de la raison, incapable de parvenir jusqu'à elles. Le christianisme renforce encore le paradoxe : la foi chrétienne peut se placer contre la raison. Ce qui se voit illustré dans la « folie de la croix » : Dieu a choisi, afin de convaincre l'homme, de devenir homme, et de mourir en tant qu'homme, en souffrant (Barrett 1961 : 29–56).

21 Avant de passer aux définitions philosophiques de l'absurde, soit dit que j'ai également examiné, quant à la langue générale, celles du *Grand Robert de la langue française*, qui correspondent presque tout à fait à celles du *Trésor de la langue française informatisé* : dans la formulation de l'acception logique et courante, on retrouve en raccourci les formulations du *Trésor*. Or *Le Grand Robert* proposant des définitions bien plus concises et une liste d'exemples considérablement plus courte, il ne permet pas une analyse approfondie pouvant mener à des résultats susceptibles d'intéresser cette étude. Signalons néanmoins un point discutable de l'acception philosophique, laquelle *Le Grand Robert* présente comme un héritage exclusivement camusien, en la restreignant à une absence de « fin dernière ». Or l'absurde en tant qu'un concept philosophique a été mis en circulation, dès la fin des années 1930, par Sartre. Voir *Le Grand Robert* : 62–63, et ci-dessus (chapitre 2.1).



2.2 Philosophie

Dans le *Grand dictionnaire de la philosophie* (Blay 2003 : 17), l'entrée « Absurde » consiste dans les deux parties suivantes :

- Acceptions logique et éthique ;
- Esquisse de la tradition de l'absurde éthique dans la philosophie, la religion et la culture occidentales (au moyen des noms des représentants de cette tradition).

Le premier volet réaffirme et précise l'information apportée quant au concept logique de l'absurde par le *Trésor de la langue française informatisé* : dans l'acception « ce qui enfreint les lois de la logique », l'absurde représente un des concepts essentiels de la logique aristotélicienne. En effet, le type élémentaire de la démonstration est la démonstration par l'absurde (« pour prouver que tous les corbeaux sont noirs, supposer l'existence d'un corbeau blanc »). Le même volet du dictionnaire, ensuite, explicite le rapport absurde logique / absurde éthique, suggéré par *Trésor* : le deuxième concept est effectivement né par glissement du sens logique, primordial, par l'application du concept « manque de sens » au domaine des valeurs.

Le contenu du deuxième volet de la définition est en revanche peu convaincant. C'est que la liste des représentants de la « tradition de l'absurde », pour la philosophie, de même que pour la religion et la culture en général, paraît tout simplement incomplète : « concept de la grâce protestante » ; « certains philosophes du XIX^e siècle » ; « certains textes bibliques » ; « Shakespeare, Calderon, Kafka, « théâtre de l'absurde » ». ²² Cette incomplétude, de même que l'excursion que les auteurs effectuent vers des domaines autres que la philosophie, semble saisir les caractéristiques essentielles de l'absurde ; un concept problématique (suggéré en outre par la mise de l'expression « théâtre de l'absurde » entre parenthèses), et qui a eu un impact certain sur la culture et l'art.

22 Ce volet contient également, au sujet de la littérature, une déclaration difficilement acceptable : la littérature serait « une euphémisation de l'absurde philosophique ».

3. Définitions des décennies antérieures à 1930

3.1 Lexicographie

Les définitions et exemples que contiennent tant le *Littré* (1863–77)²³ que le *Grand Larousse universel* (1866–77)²⁴ et le *Petit Larousse illustré* (1922)²⁵ correspondent à celles du *Trésor de la langue française informatisé* (hormis, naturellement, l'acception existentialiste, absente des dictionnaires d'avant 1930). C'est donc l'acception générale qui prime, avec la signification « contre le sens commun ». À nouveau, les dictionnaires consultés font apparaître le potentiel hautement expressif du terme, et ce dans des tonalités sérieuses ainsi que comiques. Concernant le rapport absurde / comique, le *Grand Larousse*, par exemple, d'affirmer que l'absurde, dans l'acception « extravagant », est propre des anecdotes.²⁶ Les exemples d'usages de l'absurde que ces dictionnaires citent vont bien au-delà du XIX^e : les plus anciens, présents dans le *Littré*, appartiennent à Montaigne.²⁷

Quant à l'emploi logique de l'absurde, celui-ci, toujours parallèlement à la définition du *Trésor*, se voit éclipsé par la langue générale. Il est certes évoqué par le *Littré* ainsi que le *Larousse*, mais de manière plutôt implicite, en paraissant servir plutôt à émailler l'acception courante.²⁸

3.2 Philosophie

À la différence du *Grand dictionnaire de la philosophie* de 2003, consacrant un intérêt de taille au volet éthique de l'absurde, le dictionnaire le plus prisé des années 1920, et qui représente d'ailleurs depuis, jusque dans l'époque contemporaine, un ouvrage de référence, le *Vocabulaire technique et critique de la philosophie* d'André Lalande (1926), donne de l'absurde une définition strictement logique, en examinant son rapport envers les concepts voisins – le contradictoire, le faux et le non-sens :

23 Absurde. *Dictionnaire de la langue française*, par É. Littré [online], 2015 [2015-I-20]. In : <http://www.littre.org/definition/absurde>.

24 Absurde. *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*. Par M. Pierre Larousse [online], 2015 [2015-I-20]. In : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50723k/f40.zoom>.

25 Absurde. *Petit Larousse illustré*, nouveau dictionnaire encyclopédique [online], 2015 [2015-I-20]. In : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5762365b/f11.image>.

26 Et d'en ajouter plusieurs exemples, dont : « Quelqu'un disait à une dame qui n'avait point d'enfants : -Votre mère en a-t-elle eu ? »

27 Dont : « *Voilà un bon mot et un utile desir, mais pareillement absurde* ». Ajoutons qu'un texte éclairant quant aux premiers emplois du mot « absurde » dans la langue française affirme que son emploi généralisé s'effectue justement dès Montaigne : logique, éthique ; acception générale relâchée (François 1973 : 13–36).

28 Dans le *Littré* par exemple, les deux premières acceptions sont « contre le sens commun ». L'acception 3 ne dispose de définition aucune, mais les exemples qu'elle contient sont ceux de l'acception logique (« Démontrer une proposition par la réduction à l'absurde », etc.).



[...] plus général que le contradictoire et moins général que le faux. Strictement parlant, l'absurde doit être distingué du non-sens car l'absurde a un sens faux, tandis que le non-sens n'est proprement ni vrai ni faux. (Lalande 1997 : 15)

Selon le concept logique donc, tout contradictoire est absurde mais tel n'est pas le cas de tout faux. Quant au non-sens, celui-ci n'a pas à être traité d'absurde. Ce constat fait immédiatement apparaître la brèche existant entre l'emploi strictement logique et celui de la langue générale. Pour celle-ci, est absurde ce qui transgresse une norme ou témoigne de son absence, tout en représentant une inconvenance intense, à apparence spectaculaire. D'où le fait que dans la langue générale, toute contradiction n'est pas nécessairement qualifiée d'absurde, mais que le non-sens, en revanche, l'est souvent.

Quant aux définitions non logiques, le dictionnaire les qualifie d'*incorrectes* (« emplois vagues de la langue générale ») ; des acceptions éthiques comme « la vie est absurde » se voient condamnées comme « littéraires » (je souligne). Ces rectifications réaffirment de manière révélatrice la fréquence de l'usage des acceptions non logiques de l'absurde dans la langue générale de l'époque. Tout en montrant de manière univoque, au moyen de l'acception éthique à rejeter, que l'emploi que feront plus tard de l'absurde Sartre et Camus aura non une valeur de rupture, mais s'effectuera en continuation d'une tendance existante, en un certain sens traditionnelle.

Néanmoins, dans les années 1920, la philosophie considère les acceptions non logiques comme erronées, et s'efforce d'en purifier le concept de l'absurde.

4. Bilan

4.1 Langue générale

Nous avons vu que la définition lexicographique contemporaine de l'absurde correspond à celle d'avant 1930 et que, selon ces définitions, c'est l'acception courante du mot qui prévaut largement. Dans celle-ci, l'absurde se présente d'abord comme thématiquement polyvalent, doté d'une généreuse extension couvrant la langue générale tout comme des usages philosophiques et philosophisants, bien au-delà du seul existentialisme. Ensuite, le mot se caractérise par une haute expressivité car signifiant « ce qui choque la raison »²⁹ : la transgression d'une norme (ou l'absence de celle-ci) à caractère d'une injustice spectaculaire. Cette transgression met en place une réalité « qui ne devrait pas exister », de rupture, s'imposant par son altérité à l'attention.

29 Je suis redevable pour cette formulation au *Trésor de la langue française informatisé*, qui présente ainsi, dans son complément historique, l'emploi classique de l'absurde « par excellence ». Voir aussi la note 12.

À cette importante force perlocutoire contribue la pluralité de tonalités que l'absurde sait engager – comique, sérieux, sinon tragique, pouvant traduire horreur et angoisse ; ou encore une union déstabilisatrice, grotesque, du comique et du sérieux. Enfin, l'absurde peut disposer de plusieurs rôles : d'une part, lorsque la norme qu'il transgresse est entendue comme positive, il dénonce une tare ; d'autre part, si cette norme a une valeur négative, il représente sous la signification immédiate d'alogisme, la vérité, la causalité d'un ordre supérieur, *paradoxe*.

Les exemples des usages éthiques de l'absurde montrent clairement que les existentialismes du XX^e siècle ont répandu vers un usage général une tendance déjà en place.³⁰ Or ces existentialismes, ainsi que l'époque qui s'en est vue immédiatement imprégnée, n'en restent pas moins le moment le plus emblématique de l'absurde : dans la définition contemporaine, les exemples les plus récents ne dépassent pas les années 1950.

4.2 Philosophie

Contrairement à la lexicographie, une brèche importante sépare la définition philosophique contemporaine et celle qui précède les années 1930.

Les deux définitions s'intéressent certes d'abord à l'acception logique ; cependant le dictionnaire contemporain propose un deuxième volet, également important, consacré à l'acception éthique, dont sont dits découler les emplois de l'absurde dans le domaine littéraire et artistique. La liste de ces représentants que le même volet évoque fait apparaître une incomplétude difficilement acceptable.

Selon la définition précédant les années 1930 en revanche, l'emploi logique est considéré comme le seul admissible. Les affirmations comme « la vie est absurde » sont connues des auteurs du dictionnaire, mais taxées de « littéraires ».

La différence de ces définitions, de même que, dans la définition contemporaine, les formulations incomplètes ou autrement problématiques,³¹ témoignent certes du fait que l'absurde représente un concept difficile à cerner. Elles n'en sont pas moins la preuve du caractère profondément inspirant de l'absurde, l'ayant fait dépasser de loin les frontières de la logique.

30 C. François précise que la polyvalence thématique du mot et sa force perlocutoire ont transformé le mot, dès l'Antiquité, en une arme rhétorique. Ainsi, chez Cicéron : « absurdum dicere [...] mundus essere sine sensu ». À l'époque de la patristique, le mot ne s'en intègre que plus naturellement dans le combat des Pères de l'Église : son emploi est souvent on ne peut plus expressif, dénotant ce qui est spectaculairement faux (Saint Augustin : « fabulosissima et absurdissima »). (François 1973 : 13–36)

31 Voir la note 22.



4.3 Langue générale versus philosophie

Les analyses ont montré que lorsqu'on confronte la définition philosophique de l'absurde à celle de la langue générale, quant à l'acception éthique, il n'y a pas conflit, mais correspondance : l'absurde est entendu comme une transgression criante d'une norme, à apparence d'une absence de justification spectaculaire (ou, en usant d'une terminologie plus philosophique, comme une rupture de la causalité).

Or une différence importante se profile lorsqu'on compare l'interprétation de la langue générale et celle de la logique. Dans le concept logique, selon le dictionnaire d'A. Lalande qui en donne la définition la plus précise, tout contradictoire est absurde, tandis que le non-sens n'a pas à être traité d'absurde, car il n'est à proprement parler ni vrai ni faux. Dans la langue générale en revanche, toute contradiction n'est pas nécessairement considérée comme absurde, cependant le non-sens l'est souvent. Cette différence découle de l'insistance, dans la langue générale, sur le caractère d'un manque de justification intense, plutôt que sur un conditionnement d'ordre froidement logique.

5. Conclusion : l'absurde en tant que catégorie esthétique

Les lignes précédentes ont consisté dans l'analyse des définitions et des exemples d'emplois de l'absurde, contemporains et précédant les années 1930, et ce dans des dictionnaires de langue générale et philosophiques. Reste à préciser en quelle mesure ce corpus permet d'envisager l'emploi de l'absurde en tant que catégorie esthétique.

À ce sujet, soit d'abord rappelée l'étonnante souplesse du terme, permettant son usage dans des thématiques pratiquement illimitées, ainsi que dans deux rôles différents, complémentaires. À quoi s'ajoute la capacité de l'absurde d'engager toute tonalité (y compris la tonalité mixte, grotesque, du comique et du sérieux), ce qui rend ce terme polyvalent esthétiquement fort opérationnel.

Or la caractéristique qui fait surtout apparaître le potentiel esthétique de l'absurde consiste dans ses propriétés perlocutoires, qui en font un condensé d'expressivité hors du commun. Cette expressivité, on l'a vu, naît de la signification de la transgression d'une norme (ou de la mise en évidence de son absence) que l'absurde entraîne, avec l'effet d'une injustification spectaculaire. Cette transgression donne à voir une réalité « qui ne devrait pas exister », autre, et s'imposant par son altérité à l'attention.

Ainsi, l'absurde se profile comme susceptible de constituer une catégorie esthétique tout à fait efficace – car souple sur le plan thématique et celui des tonalités, instaurant une réalité de rupture, à apparence d'injustification, engendrant une expressivité « de choc » et pouvant mobiliser l'échelle des valeurs du récepteur (dans son rôle de dénonciateur d'une tare, tout comme dans celui invitant à chercher, sous l'apparence d'alogismes, une causalité autre, *paradoxalement*). Dotée de telles propriétés, cette catégorie

est effectivement à même de caractériser de manière porteuse la Joconde de Duchamp,³² la pipe de Magritte³³ ou l'écriture automatique³⁴, tout comme les bourgeois mécaniques « qui ne savent plus être »³⁵ de *La Cantatrice chauve* de Ionesco ou les sketches d'*En attendant Godot*, lesquels, pour reprendre Anouilh, sont dignes des frères Fratellini, tout en les unissant au monde des *Pensées* de Pascal.³⁶

Références bibliographiques

Dictionnaires

- Blay, M. (Ed.) (2003). *Grand dictionnaire de la philosophie*. Paris : Larousse.
- Lalande, A. (1997). *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*. Paris : PUF.
- Larousse, M. P. (2015). *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* [online]. In : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50723k/f40.zoom>. [2015-I-20]
- Le Grand Robert*. (2001). 2^e édition augmentée. Paris : Dictionnaires Le Robert.
- Littre. É. (2015). *Dictionnaire de la langue française* [online]. In : <http://www.littre.org/>. [2015-I-20]
- Petit Larousse illustré. Nouveau dictionnaire encyclopédique* [online] (2015). In : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5762365b/f11.image>, [2015-I-20]
- Trésor de la langue française informatisé* [online]. (2015). In : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tl-fiv5/advanced.exe?8;s=768776295>. [2015-I-21].

Autres

- Barrett, W. (1961). *Irrational Man*. New York : Heinemann.
- Bennett, M. Y. (2011). *Reassessing the Theatre of the Absurd*. London–New York: Palgrave Macmillan.
- Breton, A. (1988). *Œuvres complètes I*. Paris : Gallimard.
- Christov, P. (2005). Předmluva. [Préface.] In S. Beckett. *Čekání na Godota* (pp. 8–20). Brno: Větrné mlýny.

32 En 1919, M. Duchamp parodie *La Joconde* en surchargeant sa reproduction d'une moustache et d'un bouc ; le tableau est nommé *L.H.O.O. Q.*

33 Je me réfère à un des tableaux les plus célèbres de Magritte, *La Trahison des images* (1928), représentant une pipe, accompagnée de la légende « Ceci n'est pas une pipe. »

34 André Breton, dans le *Manifeste du surréalisme*, affirme au sujet de ses expériences avec la « pensée parlée » : « Poétiquement parlant, ils [les éléments du texte automatique] se recommandent surtout par un très haut degré d'absurdité immédiate, le propre de cette absurdité, à un examen plus approfondi, étant de céder la place à tout ce qu'il y a d'admissible, de légitime au monde [...]. » (Breton 1988)

35 Caractéristique attribuée aux personnages de *La Cantatrice chauve* par Ionesco même (Ionesco 1966: 249).

36 Après la première d'*En attendant Godot* en 1953, J. Anouilh a pris la défense de la pièce avec une formule devenue célèbre, la qualifiant des « *Pensées* de Pascal mises en sketches et jouées par les Fratellini » (les Fratellini étaient un trio comique, mondialement célèbre entre 1909 et 1940).

- Esslin, M. (1991). *Theatre of the Absurd*. New York: Penguin Books.
- Fotiade, R. (2004). *Conceptions of the Absurd*. Oxford: Legenda.
- François, C. 1973 *La Notion de l'absurde dans la littérature française du XVII^e siècle*. Paris: Klincksieck.
- Hořínek, Z. (1995). *Cesty moderního dramatu*. Prague: Studio Ypsilon.
- Jacquart, E. (1998). *Le Théâtre de dérision*. Paris: Gallimard.
- Ionesco, E. (1966). *Notes et contre-notes*. Paris: Gallimard.
- Krashor, D. (Ed.). (2008). *Theatre in Theory 1900–2000. An Anthology*. Malden-Oxford: Blackwell publishing.
- Nosek, J., & Stachová, J. (Eds.). (1998). *Myšlení v paradoxu, paradox v myšlení*. Prague: FILOSOFIA-ΦΙΛΟΣΟΦΙΑ, nakladatelství Filosofického ústavu AV ČR.
- Pavis, P. (2006). *Dictionnaire du théâtre*. Paris: Dunod.
- Sainsbury, R. M. (1995). *Paradoxes*. Cambridge-New York-Melbourne: Cambridge University Press.
- Störig, H. J. (1992). *Malé dějiny filozofie*. Prague: Zvon.